

ARTANC

# Compétences des SPANC coûts et enjeux environnementaux

# Etat des lieux

ARTANC

- En France :
  - 5 millions d'ANC existants + 200 000 neufs / an
  - Environ 50 % de non-conformité
  - Près de 20 % de points noirs : risque avéré

# La réglementation

ARTANC

- La LEMA du 30 décembre 2006 :
  - Délai de 4 ans pour mise en conformité
  - Possibilité pour la collectivité de réaliser les travaux
- Le Code de la Santé Publique :
  - Pouvoir de Police du Maire

# La réhabilitation, à quel rythme ?

- Cadence de réhabilitation actuelle :  
0,5 % / an (données 47)
- Cadence de réhabilitation pour mise en conformité sous 4 ans :  
12,5 % / an soit 625 000 ANC
- Cadence de réhabilitation pour suppression des points noirs sous 4 ans :  
5 % / an soit 250 000 ANC

# Ou bien

ARTANC

- Réhabilitation sur 20 ans (durée de vie d'un système) : 5 % / an

Soit 250 000 ANC / an

- Quels moyens techniques des SPANC ?
- Quels moyens humains : entreprises terrassement, fabricants, fournisseurs...?
- Quels moyens financiers ?

# Comment ?

ARTANC

- Par les mutations foncières
- Par prise de compétence réalisation de travaux pour échelonnement du remboursement de l'investissement
- Et prise de compétence entretien

# Quelle gestion ?

ARTANC

- En Régie
- Par marchés de prestations de services et marchés de travaux
- Par délégation de service public

# Quel ANC ?

ARTANC

- Adaptation du dispositif en fonction de plusieurs contraintes :
  - Contraintes de terrain (superficie et type de sol)
  - Contraintes d'entretien
  - Contraintes d'autonomie
  - Contraintes économiques liées à l'investissement

# Quel avenir des techniciens SPANC ?

- Un métier de plus en plus spécialisé pour :
  - Une mission de conseil face à une offre de produits variée du plus rustique au plus pointu technologiquement (**pas d'ANC idéal**)
  - La réalisation en régie des travaux d'ANC
  - Le montage et la gestion de marchés ou de contrat de délégation de services

ARTANC

*MERCI POUR VOTRE ATTENTION*